

COMMUNE DE SAINT GAL

Séance du 28 janvier 2022

Membres en exercice : 7	Date de la convocation: 24/01/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit janvier à 20 h 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GOAREGUER</i>
Présents : 6	
Votants : 7	Présents : Jean-Luc GOAREGUER, Elise BOUQUET, Chrystel VALLY, Nadine BEAUFILS, Laure LAMETH, René AMARGER
Pour : 7	Représentés : Stéphane DIET par Elise BOUQUET
Contre : 0	Excusés :
Abstentions : 0	Absents :
	Secrétaire de séance : Laure LAMETH

Objet : Convention d'adhésion au service de paye auprès du centre de gestion - 2022_DE_001

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les bulletins de salaires des agents, les indemnités des élus ainsi que les états des charges sont réalisés chaque mois par le centre de gestion de la fonction publique territoriale suivant la délibération du conseil n°2017_DE_020 en date du 2 juin 2017.

A compter du 1er janvier 2022, la Déclaration Sociale Nominative mensuelle des données sociales sera réalisée tous les mois par le centre de gestion, un fichier "DSN" sera généré et la commune pourra le déposer sur la plateforme "Net-Entreprises". Afin d'intégrer cette modification, une nouvelle délibération est nécessaire car le prix du bulletin réalisé sera désormais à 9,70 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler l'adhésion au service paye auprès du centre de gestion. Il les invite ensuite à délibérer.

Le Conseil municipal :

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

Considérant l'offre proposée par le centre de gestion.

Après en avoir délibéré, décide :

- D'adhérer au service paye proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère à compter du 1er janvier 2022,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention pour une durée de 3 ans. Ensuite, celle-ci se renouvellera par reconduction expresse.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 31/ 01/ 2022
et publié ou notifié
le 28/ 01/ 2022